



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE No 264-2008

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Monsieur Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier de la susdite municipalité, que le 12 janvier 2026, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le Règlement No 475-2025 modifiant le règlement sur le zonage No 264-2008.

Ce règlement a pour objet d'encadrer et de réglementer les activités acériques dans les zones RES-1, RES-2, RES-3 et REC-1.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Municipalité : www.bolton-ouest.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 17^E JOUR DE FÉVRIER 2026.

Copie certifiée conforme ce
17^e jour de février 2026

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier